

Parcours résidentiel adapté

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 90)

Développer une offre dédiée aux personnes âgées désireuses de se rapprocher des pôles de services en cohérence avec les objectifs du Schéma Unique des Solidarités, et encourager les formes alternatives d'habitat (habitat intergénérationnel, hébergement, foyer...) hors EHPAD.

Enjeux

Le vieillissement de la population a un impact direct sur les besoins en logement. Il s'agit d'un enjeu central auquel il convient d'apporter des réponses adaptées aux besoins de cette population. L'objectif est de favoriser une offre de solutions adaptées à chaque étape du vieillissement et de la perte d'autonomie. Proposer une offre spécifique pour personnes âgées qui réponde à l'évolution de leurs besoins, soit à travers l'aménagement du bâti existant, soit par une offre nouvelle dans le respect des objectifs du Schéma Unique des Solidarités. L'objectif est de développer une offre entre le maintien à domicile et l'hébergement parfois trop lourd en termes de médicalisation. En termes de localisation, le rapprochement des centres-bourgs doit permettre une meilleure accessibilité vers les activités et services, il est donc nécessaire de privilégier la proximité des logements avec les équipements, services, commerces et transports.

Mesures proposées

- ▮ Financement de résidences en neuf ou en réhabilitation et solutions alternatives aux structures collectives, opérations présentant des loyers maîtrisés (hors EHPAD) répondant aux prescriptions de la Loi relative à la Différenciation, la Décentralisation et la Déconcentration du 21 février 2022 attribuant au Département une compétence de coordination du développement de l'habitat inclusif et d'adaptation des logements au vieillissement de la population.
- ▮ Financement de projets présentant des solutions alternatives :
 - » financement de projets à dimension sociale (partage des espaces, mixité sociale, qualité environnementale) économique (réduction des coûts, réduction des charges par une qualité environnementale poussée...),
 - » habitat intergénérationnel répondant à un double enjeu : difficulté d'accès au logement des jeunes et isolement des personnes âgées.

Subvention de 3 000 €/ équivalent logement

Bénéficiaires

Organismes agréés, collectivités